



Païement direct pension alimentaire

Par **Roland**, le **29/06/2011** à **18:39**

Bonjour,
Accusé par mon ex du non paiement de la pension alimentaire des enfants, un paiement direct a été mis en place via un huissier de justice.
Or, il n'y a pas d'impayés, mes relevés de compte le prouvent.
Quels sont mes recours? Comment puis-je me retourner contre elle afin de récupérer les sommes que j'aurai versées deux fois?
Je suis auto entrepreneur et mon compte personnel a été saisi faute d'employeur.
Merci pour vos réponses.
Roland.

Par **cocotte1003**, le **29/06/2011** à **19:57**

Bonjour, puisque vous payez la pension normalement, demandez à votre banque un listing de vos paiement (se sera payant) et reprene contact avec l'huissier pour qu'il fasse le necessaire, cordialement

Par **Roland**, le **29/06/2011** à **21:27**

Bonsoir cocotte1003,
L'huissier ne veut rien savoir, il me dit de saisir le juge de l'execution.
Or, ce juge est là pour faire appliquer un jugement, que j'applique...
Quant à la banque, j'ai mes relevés de compte, je pense que cela suffit, non?
Merci pour votre réponse.
Cordialement.

Par **mimi493**, le **29/06/2011** à **22:06**

Saisissez le JEX pour obtenir la main-levée, à condition que la pension alimentaire ait été payée intégralement (avec la revalorisation annuelle)